

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES
SECRETARIAT GENERAL DES MINES

THEME : L'ARTISANAT MINIER:ORGANISATION, FONCTIONNEMENT ET DEFIS DANS LA
FILIERE CUIVRE-COBALT PAR RAPPOORT AUX OPPORTUNITES DE LA LOI No 18/001
MODIFIANT ET COMPLETANT LA LOI No007/2002 DU 11 JUILLET 2002 PORTANT CODE
MINIER

SOUS-THEME: VISION DU MINISTERE DES MINES SUR L'E.M.A

KALUBWE LODGE DU 04 AU 05 NOVEMBRE 2019

Par Emmanuel NDIMUBANZI

ARTICULATION DE LA COMMUNICATION

1.RAPPEL HISTORIQUE

2.VISION DU MINISTERE DES MINES AVEC LA LOI 18/01 PORTANT CODE MINIER

3.CONCLUSION

1. RAPPEL HISTORIQUE

- La loi 007/2002 avait été précédée par 7 textes dont 3 durant l'époque coloniale et 4 après l'indépendance
- Exposé des motifs O-L no 67-231

De puis le 30 Juin 1960 les différents secteurs de la nation congolaise n'ont cessé de réclamer une révision de la législation minière de 1937 de manière a permettre une participation plus active des nationaux a l'exploitation des immenses richesses minières que recèle le sous sol national.

2. VISION DU MINISTRE DES MINES SUR L'E.M.A

-Dans le discours programme du premier ministre, SYLVESTRE ILUNGA ILUNKAMBA, devant l'assemblée nationale, pilier 5 'Mon gouvernement s'atélèra dans meilleur délais a mètre en place les différentes mesures d'application de toutes ces dispositions afin de permettre a notre Pays et nos Populations de tirer davantage profit de l' exploitation de nos ressources minières''

La vision du ministère des mines, une E.M.A :

- ▶ Respectant la législation nationale en matière des mines,
 - coopératives minières(Art 233 Bis du Règlement Minier)

L'union fait la force

- ▶ Respectant les normes régionales et internationales,
- ▶ Promotrice d'une classe moyenne congolaise.

LOI 001/18 portant code Minier a beaucoup d'innovations et il y'a quelqu'un qui va nous en parler en détail.

3. CONCLUSION

E.M.A occupe des dizaines de milliers des Congolais; le ministère des mines fait tout pour l'organiser dans l'intérêt de l'économie du Pays.

MERCI